LOU BIGUEY

Bulletin Municipal 06 et 07 2011 N° 014

Le mot du maire

Les vacances sont déjà bien avancées, mais elles ont parfois un goût particulier. En effet, selon certaines statistiques, un français sur deux ne partirait pas en vacances.
Cependant, échapper temporairement à la frénésie de l'actualité, au stress au travail comme à celui de la simple vie quotidienne, devient indispensable. C'est peut-être une des caractéristiques de notre époque.

Or, en milieu rural, il est toujours possible de se rapprocher de la nature pour y puiser des forces nouvelles. Aussi chacun de nous a vraisemblablement prévu le cadre qui lui convient en fonction de ses propres critères.

Ayons une pensée amicale pour celles et ceux qui travaillent, pour notre bien être durant ces mois de juillet et août. A tous les autres, écoliers, familles, je leur souhaite de se reposer suffisamment pour repartir à la prochaine rentrée avec courage et détermination.

J.R

Renouvellement de l'Opération « tranquillité vacances »

Afin de prévenir les cambriolages pendant la période des vacances d'été, la police nationale la gendarmerie et les CRS, en partenariat avec les polices municipales, renouvellent l'opération « ***Tranquillité Vacances*** » dans le département de la Gironde.

Lutter contre les cambriolages et intrusions dans les domiciles durant l'absence des habitants partis en vacances constitue l'objectif de cette opération. Celle ci est organisée durant toute la période des congés d'été soit du 27 juin au 4 septembre 2011.

Pendant votre absence, les services de police et de gendarmerie peuvent, sur demande et gratuitement, surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Pour bénéficier de ce service, il suffit de s'inscrire, auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.

Pour mémoire, l'opération « tranquillité vacances » ici renouvelée comporte trois aspects :

· une dimension préventive qui associe l'information du public et le contact avec les usagers ;
· une dimension réactive qui permet la surveillance effective des propriétés signalées ;
· une action judiciaire en cas de cambriolage, comprenant impérativement un volet de police technique et scientifique.

Plan national canicule 2011. Protection des populations isolées.

Conformément aux dispositions prévues par le plan national canicule, **la veille saisonnière est activée à compter du 1er Juin 2011 et sera désactivée le 31 août 2011**, sauf si des conditions météorologiques particulières justifient son maintien.

Le plan rappelle que l'un des points-clés en cas de canicule est la prise en charge des personnes âgées isolées, d'où le rôle essentiel du repérage individuel des personnes à risques grâce au registre des personnes fragiles tenu par les communes.

SL

- **Sommaire**

Le mot du maire
Tranquillité vacances
Plan Canicule
Inscriptions Scolaires
La Cantine Scolaire
Fête de la Musique
Kermesse
Communiqué CPAM
Mission Locale
Chez nos voisins
Etat Civil

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions concernent la première entrée à l'école, ou les enfants dont les familles sont nouvellement arrivées sur la commune de Béguey. Les enfants peuvent être accueillis à partir de 3 ans.

Au terme de la loi, et lorsque celles-ci font le choix d'une scolarité en école publique, les familles sont tenues de scolariser leur enfant dans l'école de leur secteur, déterminé par l'adresse du domicile familial. Toutefois, afin de s'adapter aux réalités des conditions de vies de famille, certaines mesures dérogatoires sont possibles, notamment pour les déménagements en cours d'année. Pour les familles domiciliées dans des communes sans école, ou celles souhaitant inscrire leur enfant dans une école située dans une autre commune que celle ou elles résident, une dérogation doit être demandée en Mairie. Cette dérogation, qui est une exception au principe d'inscription de chaque enfant à l'école dont dépend son domicile, doit faire l'objet d'un accord entre le Maire de la commune de résidence, et le Maire de la commune d'accueil. Elle est également soumise à certaines considérations : critères d'équilibre des effectifs, conditions d'accueil, coût financier, etc...

Depuis le début de l'année 2011, en raison de la diminution des effectifs, il est question de fermeture de classe à l'école primaire de Béguey, mesure lourde de conséquences pour les années à venir.

Ainsi, plusieurs actions ont été menées pour préserver notre école, à la fois par les enseignants, mais aussi par les élus. L'une d'entre elles consiste dans le fait de limiter le nombre de dérogations accordées aux familles. En effet, si ces mesures dérogatoires fragilisent un peu plus l'équilibre déjà précaire de nos effectifs, elles ont également un coût pour la commune qui verse une participation financière aux communes d'accueil des enfants concernés (tant au niveau des frais de scolarité pris en charge à hauteur de 675 € par an et par enfant, pour un coût estimé à 850 euros, que pour le restaurant scolaire, soit 2,20 euros par repas et par enfant pour un coût TTC de 4,17 € ; la différence restant à la charge de la commune d'accueil).

Bien conscients des difficultés rencontrées par certaines familles, nous nous devons cependant de défendre les intérêts de la collectivité, et en l'occurrence le maintien de notre école et de bonnes conditions de travail pour nos enfants.

Les inscriptions scolaires sont donc encore possibles durant tout l'été, elles sont ouvertes aussi bien aux enfants de la commune qu'à ceux domiciliés dans les communes voisines.

CANTINE SCOLAIRE

Aquitaine de Restauration

A partir de la rentrée prochaine les repas servis à la cantine seront élaborés par un nouveau prestataire. Il s'agit de la société Aquitaine de Restauration. Le prix du repas reste inchangé à savoir : 2€65 par repas et par enfant et 1€33 le repas pour le troisième enfant d'une même fratrie.

H.D

LA FETE DE LA MUSIQUE

Le 21 juin, comme le veut la tradition, Béguey a connu sa fête de la musique. Les parents d'élève de l'école et une poignée de bénévole se sont mis à pied d'œuvre pour que cette soirée soit réussie.

Tout y était. La musique, les spectacles de danse, le barbecue, la buvette et la météo. Cette initiative a rencontré un vif succès et la fête s'est déroulé sans encombre. Le profit de cette soirée a été entièrement versé à la coopérative de l'école, pour que nos chers enfants en profitent.

S.D

Merci aux organisateurs et à l'année prochaine

LA KERMESSE

Le 30 juin a eu lieu la traditionnelle kermesse de l'école. Les enfants et les enseignants nous ont présenté un super spectacle de chants et de danses : superbes chorégraphies et magnifiques costumes.

Bravo à toutes et à tous !!! Puis ce fût la ruée vers les stands : pêche aux canards, casse-brique, atelier de fabrication d'avions en papier.....Pendant ce temps parents et grands-parents ont pu se retrouver autour de photos réalisées au cours de l'année et de photos d'école anciennes ; j'en profite, au passage, pour remercier toutes les personnes qui ont bien voulu écrire leur nom, celui de leur enfant ou de leurs anciens copains d'école au bas des photos.

Les festivités se sont poursuivies par un apéritif offert par l'école et un succulent couscous concocté par les parents d'élèves. Félicitations aux cuisinières et aux cuisiniers !!!

H.D

COMMUNIQUE DE LA C.P.A.M.

Vous avez été victime d'un accident de la circulation, sportif, d'une agression, d'une erreur médicale, ou bien le chien de votre voisin vous a mordu ?
C'est ce que l'on appelle un « accident causé par un tiers ».
Savez-vous que vous devez déclarer à l'Assurance maladie et signaler aux professionnels de santé (médecins, pharmaciens, infirmiers etc.) qui vous soignent que cet accident a été causé par une tierce personne ?

Cette déclaration permet à la C.P.A..M d'exercer son recours auprès de la compagnie d'assurance de la personne responsable. Ainsi, les frais engagés pour les soins ne sont pas supportés par a collectivité publique, mais par la compagnie d'assurance du tiers responsable. C'est une démarche citoyenne qui n'a aucune conséquence sur vos remboursements : vos frais médicaux seront pris en charge et remboursés dans les conditions habituelles.

Comment faire ?

- *Signalez l'accident dans un délai de 15 jours :*

1. au médecin et aux professionnels de santé qui vous soignent : ils le mentionneront sur la feuille de soins
2. à votre Caisse d'Assurance maladie
   - par téléphone au 36 46, du lundi au vendredi de 8h à 17h
   - par courrier : **CPAM DE LA GIRONDE /secteur Recours Contre Tiers**
   33085 BORDEAUX CEDEX

- *Précisez* : vos nom et prénom, votre numéro de sécurité sociale, les circonstances de l'accident et ses conséquences. Donnez également l'identité du responsable de l'accident.

INFORMATIONS PRATIQUES

•JOURS D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

lundi mardi jeudi vendredi de 13h30 à 18h
Mercredi de 9h à 12h.

Tel : 05.56.62.95.36 Fax: 05.56.76.94.06
Mail : mairie.beguey@wanadoo.fr

•PERMANENCE MAIRE ET ADJOINTS
Mr CESCO : lundi de 14h à 16h
Mr BESSON : mardi de 14h à 16h
Mr RUPERT : jeudi de 14h à 16h
Mme LAULAN : sur rendez vous (sauf le lundi)

(En dehors de ces dates et pour cas exceptionnels vous pouvez prendre contact avec la mairie).

Ramassage ordures
- Les ordures ménagères uniquement le Lundi à partir de 18h.
- Le tri sélectif un jeudi sur deux.
- Les déchets verts le premier mardi du mois.

Déchetterie (Tel: 05.56.76.93.32)
Le lundi de 13h15 à 17h
Du mardi au samedi: 09h15 à 12h00 et de13h40 à 17h

Petit mémento
Samu: 15
Pompiers urgences: 18
Gendarmerie: 17 ou 05 57 98 12 90
EDF: (dépannage) 0.810.333.033
Gaz: (dépannage) 05.56.79.92.60
Eau: (dépannage urgence) 0.810.230.220

Mission Locale des Deux Rives

Composition du nouveau bureau:
Présidente : Colette Scott
Vice-Président : Francis Besson
Trésorière : Andrée Jollet
Trésorier adjoint : Hervé Gillé
Secrétaire : Catherine Ruddel
Secrétaire adjoint : Robert Pillone

Tel: 05-57-78-02-98
Fax: 05-56-98-02-97
Site Internet : http://ml2r.com

Le Comité des fêtes de BEGUEY

Composition du nouveau bureau
Président :
DENIS Christophe.
Trésorier :
DENNIGER Eric.
Secrétaire :
BEDERE-DARTAI Geneviève.

Site Internet : cdfb@laposte.net

CHEZ NOS VOISINS

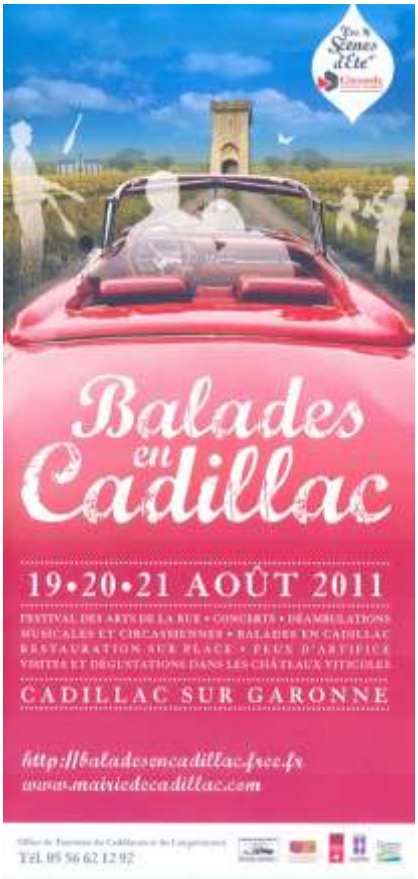

MARCHE NOCTURNE
Le 26 Aout de 19 h à Minuit
Autour de la Halle
Le groupe Pop Rock
"Pee Wee"
animera le marché nocture

Bulletin Communal d'information de Béguey.
Tirage:
500 exemplaires
Directeur de le publication:
Mr Jean RUPERT, Maire de Béguey.
Responsable de la rédaction:
Commission presse info bulletin municipal.
Distribution:
Mairie de Béguey.
Imprimé par nos soins.
N° ISSN (en cours).

ÉTAT CIVIL

Naissance :
Pierre, Jean-Marie, Joseph MIET né le 1er juin 2011 à Bordeaux
Antoine, Pierre BELLANGER né le 15 juin 2011 à Langon
Mathys, Grégory, Jean-Pierre SAVANIER--VINGANTE né le 8 avril 2010 à Langon
Mariage:
Abdellah BOUBCHIR et Christelle, Nathalie, Jeanne PACTAT le 18 juin 2011
Patrick BATAILLEY et Catherine, Suzanne, Rolande MILLET le 25 juin 2011
Fabrice MAUGEY et Patricia, Nathalie DARROUZES le 9 juillet 2011